



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 095-20 C

Objet : RS - Demande de garantie d'emprunts présentée par Cristal Habitat en vue de la construction de 28 logements locatifs (7 PLAI - 14 PLUS - 7 PLS) - « Les portes de Mérande - lot C », rue Ernest Filliard à Chambéry
Modification de la décision n° 053-18 du 3 mai 2018

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune

Serge Tichkiewitch

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Bruno Stellian

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Christèle Blambert - Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Jacques Henriot

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération **n° 095-20 C**

objet **RS - Demande de garantie d'emprunts présentée par Cristal Habitat en vue de la construction de 28 logements locatifs (7 PLAI - 14 PLUS - 7 PLS) - « Les portes de Mérande - lot C », rue Ernest Filliard à Chambéry**
Modification de la décision n° 053-18 du 3 mai 2018

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat, de l'accueil des gens du voyage et du foncier associé, rappelle que la Communauté d'agglomération intervient depuis 2003 pour garantir les emprunts contractés par les organismes en matière de construction et de réhabilitation de logements sociaux.

Le Conseil communautaire a défini le 31 mars 2005 des modalités de garanties pour tous les prêts agréés par l'Etat en matière de production et de réhabilitation de logements sociaux. Grand Chambéry apporte une garantie en complément ou non du Département.

Dans ce cadre, Cristal Habitat a sollicité la garantie de Grand Chambéry afin de permettre la construction de 28 logements locatifs (7 PLAI prêts locatifs aidés d'intégration, 18 PLUS prêts locatifs à usage social, 3 PLS prêts locatifs sociaux) – « Les portes de Mérande - lot C », rue Ernest Filliard à Chambéry.
Par décision n° 053-18 du 3 mai 2018, le Bureau a accordé cette garantie.

Suite à une modification du projet initial passant à 7 PLAI, 14 PLUS et 7 PLS, le prêt PLS est devenu caduc. Un nouveau contrat de prêt PLS est établi et nécessite une nouvelle délibération de garantie d'emprunt.

Le montage financier de l'opération appelle la souscription auprès de la Caisse des dépôts et consignations des prêts suivants :

- Prêt PLS de 321 855 € sur 40 ans et PLS foncier de 207 358 € sur 50 ans,
- Prêt CPLS (prêt complémentaire au PLS) de 218 305 € sur 40 ans.

Cristal Habitat demande à Grand Chambéry d'intervenir en qualité de garant à hauteur de 50 % pour ces prêts, le Département garantissant les 50 % restants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la décision n° 053-18 du Bureau du 3 mai 2018 accordant la garantie de Grand Chambéry à Cristal Habitat pour l'opération « Les portes de Mérande - lot C », rue Ernest Filliard à Chambéry,

Vu la demande de Cristal Habitat en date du 10 août 2020,

Vu le contrat de prêt n° 110519 en annexe signé entre Cristal Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : modifie la décision n° 053-18 du bureau du 3 mai 2018 en ce qui concerne le prêt PLS,

Article 2 : accorde la garantie de Grand Chambéry à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 747 518 €, souscrit par Cristal Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 110519 constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Il sera transmis aux services du contrôle de légalité,

Article 3 : **dit** que la garantie de la Communauté d'agglomération est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Cristal Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : **dit** que Grand Chambéry s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 095-20 C

Objet de l'acte : RS - Demande de garantie d'emprunts présentée par Cristal Habitat en vue de la construction de 28 logements locatifs (7 PLAI - 14 PLUS - 7 PLS) - « Les portes de Mérande - lot C », rue Ernest Filliard à Chambéry

Modification de la décision n° 053-18 du 3 mai 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 3 - Garanties d'emprunt

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24029H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24029H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au